Voter FO, c'est facile !

Étape 1 : j'ouvre mon espace électeur

Pour y accéder, j'ai deux possibilités :

- ➔ Je clique sur le lien contenu dans un mail reçu le 13 octobre dans ma boîte professionnelle ayant pour objet « ouverture du portail élections professionnelles ».
- ➔ Je clique sur le lien suivant (ou je flashe le QR code ci-contre). https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/identification-portail-electeur

Ensuite, je saisis mon identifiant en écrivant mon adresse de messagerie académique (sans majuscules!). Je reçois un lien à usage unique dans ma messagerie.

- ➔ Je crée le mot de passe de mon choix.
- ➔ Je saisis une question « défi » parmi les 20 proposées, ainsi que sa réponse.

Étape 2 : je récupère ma notice de vote

J'ai reçu à l'école ou à la maison (si je suis en congé maternité, parental, longue maladie, longue durée, formation professionnelle) **une notice de vote sur laquelle, en bas à gauche, figure un code de vote de 16 caractères.**

Si je n'ai pas reçu ma notice de vote (ou si je l'ai perdue), je pourrai faire une demande de « réassort » de mon code de vote à partir du 1er décembre et pendant la période de vote dans mon espace électeur avec mon NUMEN et la réponse à la question « défi » que j'ai choisie sur mon espace électeur.

Si je suis remplaçant non affecté à l'année dans la même école, je ne recevrai pas de notice de vote. Il faut que j'obtienne mon code de vote en procédant à un « réassort » (voir ci-dessus).

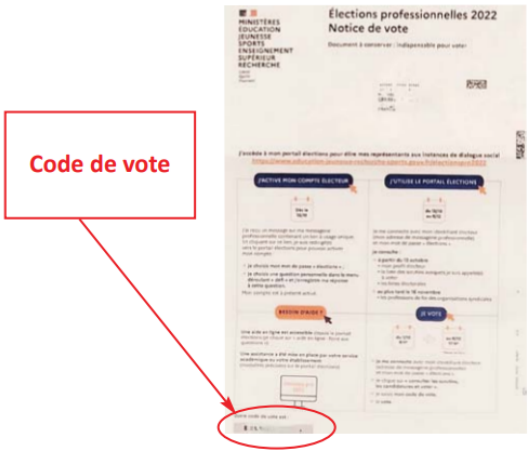

Étape 3 : je vote FO dès le 1er décembre !

Dès le jeudi 1er décembre (et en tout état de cause avant le jeudi 8 décembre 17h), j'accède à mon espace électeur à partir du site ministériel (voir QR code ci-contre) : https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/accueil

Pour cela, j'utilise :

- ➔ mon adresse de messagerie professionnelle (sans majuscules!) ;
- ➔ le mot de passe que j'ai créé en ouvrant mon espace électeur (à l'étape 1).

Je clique sur « je vote » en utilisant mon code de vote qui est en bas à gauche de ma notice de vote (ou que j'ai reçu grâce au « réassort »).

Je vote en cliquant sur le logo FO, sans oublier un scrutin :

- 3 votes si je suis PE, instituteur, contractuel ou AESH
- 2 votes si je suis PES ou PSYEN stagiaire
- 5 votes si je suis PE détaché dans le corps des PSYEN
- 4 votes si je suis PSYEN